

Votre Contrat Entreprise

Votre n° de contrat : **018282179**
Votre identifiant personnel : **ZN822266**

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre


SwissLife



TILENCIA
40 RUE ALEXANDRE DUMAS
75011 PARIS

Votre interlocuteur commercial :
CA DO XA
17 RUE MONTGOLFIER

93250 VILLEMOMBLE
TEL : 01.48.55.33.25
Email : j.camilleri@cadoxa.fr
N°ORIAS : 07003113

Adhésion(s) à votre contrat collectif d'assurance santé SwissLife CCN+ BET (Syntec)

Lille, le 29 Décembre 2023.

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le certificat d'adhésion de votre salarié relevant de la catégorie de personnel Pers Art 2-1, 2-2 ANI 2017, cadre conv à votre contrat collectif d'assurance santé SwissLife CCN+ BET (Syntec).

Nous vous joignons les documents à remettre à vos salariés qui viennent de s'affilier à votre contrat collectif santé :

- la(les) lettre(s) d'accompagnement (une lettre nominative par adhérent),
 - le(s) certificat(s) d'adhésion (un certificat nominatif par adhérent) qui précise les garanties et les prestations du niveau de couverture.
- Vous trouverez en annexes, les documents contractuels à transmettre aux salariés affiliés à votre contrat collectif santé :
- la(les) lettre(s) d'accompagnement (une lettre nominative par adhérent),
 - le(s) certificat(s) d'adhésion (un certificat nominatif par adhérent).

Vous avez déjà reçu la notice d'information par courrier avec tous les éléments de votre contrat et par email qui vous donnait accès au portail Bulletin Individuel d'Adhésion. Cet email avait pour objet « Votre lien d'accès au Portail d'adhésion ».

Comme vous le savez, dans le cadre de l'ensemble de vos obligations d'informations, en votre qualité d'employeur, il est **indispensable** de la remettre individuellement à chaque nouvel adhérent. Une preuve de cette remise individualisée est à conserver par vos soins.

L'adhésion de vos nouveaux salariés en ligne

Ils ont l'obligation d'adhérer à ce contrat en enregistrant leur affiliation en ligne via le « portail Bulletin Individuel d'Adhésion (BIA) ». Les salariés dont l'adresse électronique nous a été communiquée, ont reçu un email contenant le lien d'accès à ce portail. Dans le cas contraire, il vous appartient de transférer cet email à vos salariés. Ce lien reste actif pendant toute la durée de votre contrat vous permettant ainsi de le faire suivre à vos nouveaux salariés.

La Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Si vous avez opté pour la DSN afin de faire vos déclarations de cotisation, vous aurez besoin de la nouvelle fiche de paramétrage de ce nouveau contrat. Celle-ci sera disponible 10 jours après la date d'effet du contrat sur net-entreprises ou jedecrare.com. Elle vous permettra de paramétrer votre logiciel de paie.

Votre Espace Client MySwissLife

Savez-vous que vous, ainsi que vos salariés, pouvez retrouver à tout moment vos documents dans votre *Espace Client MySwissLife* et bénéficier de nombreux services pratiques ?

Pour y accéder, connectez-vous à <https://myswisslife.fr>. Votre identifiant personnel **ZN822266** vous sera demandé ainsi que votre mot de passe. Si vous n'avez pas encore de mot de passe, ou si vous l'avez oublié, vous pouvez le demander directement en ligne. Un email vous sera adressé avec un lien cliquable qui vous permettra de créer, en toute sécurité, votre mot de passe.

Votre Contrat Entreprise

Votre n° de contrat : **018282179**
Votre identifiant personnel : **ZN822266**

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre



Votre conseiller se tient bien entendu à votre disposition pour toute question relative à votre contrat SwissLife CCN+ BET (Syntec) ou à la protection sociale de votre entreprise.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre considération.

Pierre François
Directeur général

Catherine Debytere
Directeur services clients prévoyance et santé

Votre Contrat Entreprise

Votre n° de contrat : **018282179**
Votre n° d'adhésion : **047386661**
Votre identifiant personnel : **OP868007**

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)
gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre



MONSIEUR FABIEN HERICOURT
10 CLOS DES PERROQUETS
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Votre adhésion au contrat collectif santé SwissLife CCN+ BET (Syntec)

Cher Monsieur,

Lille, le 29 Décembre 2023.

Nous avons le plaisir de vous adresser votre certificat d'adhésion au contrat collectif santé SwissLife CCN+ BET (Syntec) souscrit par votre entreprise TILENCIA au profit de la catégorie de personnel Pers Art 2-1, 2-2 ANI 2017, cadre conv dont vous relevez.

Votre certificat d'adhésion précise les garanties souscrites pour vous et vos ayants droit, le cas échéant. Sachez que si vous avez sélectionné une ou des option(s) facultative(s) lors de votre adhésion, le règlement sera entièrement à votre charge.

Les conditions de ces garanties sont détaillées dans le document "Notice d'information" disponible sur votre *Espace Client MySwissLife*. Vous y trouverez également votre attestation de tiers payant et la fiche pratique salariés qui vous indique comment fonctionne votre complémentaire santé.

Votre Espace Client MySwissLife

Savez-vous que vous pouvez retrouver à tout moment les informations relatives à votre contrat dans votre *Espace Client MySwissLife* et bénéficier de nombreux services pratiques ?

Pour y accéder, connectez-vous à <https://myswisslife.fr>. Votre identifiant personnel **OP868007** vous sera demandé ainsi que votre mot de passe. Si vous n'avez pas encore de mot de passe, ou si vous l'avez oublié, vous pouvez le demander directement en ligne. Un email vous sera adressé avec un lien cliquable qui vous permettra de créer, en toute sécurité, votre mot de passe.

Pour toute question relative à votre adhésion, vous pouvez consulter votre fiche pratique salariés ou contactez votre service client Swiss Life.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'expression de notre considération.

Catherine Debytère
Directeur services clients prévoyance et santé



No Contrat : 018282179
Adhésion : 047386661
No Client : OP868007
MONSIEUR FABIEN HERICOURT
10 CLOS DES PERROQUETS
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

TILENCIA
40 RUE ALEXANDRE DUMAS
75011 PARIS

Le 29 Décembre 2023

CERTIFICAT D'ADHESION

REGIME COLLECTIF SWISSLIFE SANTE ENTREPRISES CCN + BET (Syntec)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre votre certificat d'adhésion au contrat Swisslife CCN + BET (Syntec) conforme aux obligations conventionnelles de la branche professionnelle Bureaux d'études techniques, IDCC n° 1486, souscrit par votre entreprise TILENCIA au profit de la catégorie de personnel dont vous relevez et rappelée ci-dessous.

Ce document précise les garanties et prestations pour lesquelles vous et les bénéficiaires énoncés êtes assurés.

Date d'effet de l'adhésion	02/01/2024
Collège	L'ensemble des collaborateurs de votre entreprise relevant de la catégorie : Personnels cadres et assimilés Art 2-1 et 2-2 de l'ANI du 17/11/2017 et personnel intégré à la catégorie cadre par convention
Garanties	
- Type	Santé
- Nature	Les garanties du contrat s'inscrivent dans le cadre des dispositions législatives relatif aux contrats d'assurance complémentaire santé dits "contrats responsables" définis à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et aux garanties minimales prévues par l'article L.911-7 du Code de la Sécurité sociale.
- Descriptif	- Garantie obligatoire pour le salarié - Garantie obligatoire pour ses ayants droit
Mode de paiement	Les cotisations sont dues par l'entreprise contractante trimestriellement à terme échu.

Votre Contrat Entreprise

CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047386661**

Votre identifiant personnel : **OP868007**

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre



Liste des bénéficiaires

Bénéficiaire(s)*	Qualité	Date de naissance	Date d'entrée	N°sécurité sociale
HERICOURT FABIEN	Assuré Principal	21/11/1992	02/01/2024	192119401729832

* sous réserve du paiement de la cotisation correspondante et répondant à la définition de personnes à charge telle que précisée dans la notice d'information au contrat, jointe en annexe.



Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)
gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre



CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047386661**
Votre identifiant personnel : **OP868007**

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
-------	-------------------------

GARANTIE DE BASE HB70 DB70 OB70 MB70 P0
Prestations exprimées en % des Tarifs de Convention y compris Ss

HOSPITALISATION Y COMPRIS MATERNITE		
. Honoraires dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO		
- Chirurgie, Obstétrique		225 %
- Anesthésie		225 %
. Honoraires hors OPTAM ou OPTAM-CO		
- Chirurgie, Obstétrique		200 %
- Anesthésie		200 %
. Forfait journalier hospitalier (1) durée illimitée		Rbt intégral
. Frais de séjour		200 %
. Transport du malade accepté par la Sécurité sociale		100 %
. Chambre particulière - par jour durée illimitée		50 €
. Frais d'accompagnement - à tout âge - par jour durée illimitée		45 €
. Frais de télévision pendant 15 jours - par événement		
	par jour	5 €
. Forfait par maternité ou adoption - par enfant		100 €
. Forfait actes lourds		Rbt intégral

En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile, pensez à vos garanties d'assistance (cf. bloc de garanties Assistance ci-dessous). De la garde des enfants de moins de 16 ans au portage de médicaments, ces services sont là pour vous accompagner.

DENTAIRE		
. Soins et prothèses 100% santé *		
Actes prothétiques entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé * sans reste à charge pour l'assuré (classe à remboursement renforcé) (a)		Rbt intégral
. Soins		
Soins dentaires, prophylaxie, parodontologie, prévention remboursés par la Sécurité sociale		175 %
Inlays - onlays remboursés par la Sécurité sociale hors cadre du panier de soins 100% santé * et entrant donc dans le champ des paniers honoraires modérés (a) ou libres		175 %
. Prothèses		
Actes prothétiques remboursés par la Sécurité sociale hors cadre du panier de soins 100% santé * et entrant donc dans le champ paniers honoraires modérés (a) ou libres		
- Dents du sourire		275 %
- Dents du fond de bouche		200 %
- Inlay cores		150 %
. Orthodontie		
Orthodontie remboursée par la Sécurité Sociale		
	par semestre	275 %
. Actes dentaires non remboursés par la Sécurité sociale		
Implantologie	par an et par bénéficiaire	500 €
Prothèses	par an et par bénéficiaire	150 €

Avec le Forfait Prévention santé, bénéficiez d'actes de prévention dentaires pris en charge à 50% de la dépense dans la limite du forfait annuel.



Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 € /mn)
gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre



CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : 047386661

Votre identifiant personnel : OP868007

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
. Autres prestations:	
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale	100 %
+ Forfait lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale	
Forfait par an et par bénéficiaire	100 €
Chirurgie réfractive	
Forfait par oeil par an et par bénéficiaire	600 €
Accédez à certains équipements supplémentaires sans reste à charge avec l'Offre Carte Blanche-Prysm chez les opticiens du réseau Carte Blanche (sous conditions d'éligibilité).	
SOINS COURANTS	
. Honoraires médicaux dans le cadre de l'OPTAM ou l'OPTAM-CO	
- Médecin généraliste	125 %
- Médecin spécialiste	225 %
- Radiologie - Imagerie - Echographie	100 %
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	150 %
. Honoraires médicaux hors OPTAM ou OPTAM-CO	
- Médecin généraliste	105 %
- Médecin spécialiste	200 %
- Radiologie - Imagerie - Echographie	100 %
- Actes de spécialité et actes techniques médicaux (ATM)	130 %
. Honoraires paramédicaux	125 %
. Analyses et examens de laboratoires	125 %
. Consultations non remboursées par la Sécurité sociale	
Médecines douces (ostéopathie, chiropractie, acupuncture, homéopathie, phytothérapie, sophrologie, mésothérapie, psychologue, psychomotricien, tabacologue) et auxiliaires médicaux (pédicurie-podologie, psychomotricité, ergothérapie, diététique) ou toute autre pratique si prescrite sur ordonnance par un médecin	
Forfait par acte (maxi 5 par an et par bénéficiaire)	30 €
. Médicaments	
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale (2)(3)	100 %
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	
Forfait par an et par bénéficiaire	30 €
. Matériel médical	
Appareillage et prothèses médicales (hors aides auditives et optique)	175 %
. Forfait prévention santé	
Prise en charge de 50 % des dépenses de prévention non remboursées par la Sécurité sociale listées au contrat	
Forfait par an et par bénéficiaire	50 €

Vous ne pouvez pas obtenir de rendez-vous rapidement avec votre médecin ou souhaitez simplement un conseil médical, pensez à la téléconsultation (cf. bloc de garanties Assistance ci-dessous).

AIDES AUDITIVES (d)

. Equipements 100% santé * :	
Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale de Classe 1 entrant dans le cadre du panier de soins 100% santé * (classe à remboursement renforcé) (a) (e)	Rbt intégral
. Equipements hors 100% santé * :	
Aides auditives remboursées par la Sécurité sociale hors panier de soins 100% santé * (Appareil de classe 2 à prix libre)	100 %
+ forfait prothèse auditive remboursée par la Sécurité sociale	450 €
Accessoires, piles, entretien et réparations remboursés par la Sécurité sociale	100 %

En choisissant librement un audioprothésiste du réseau Carte Blanche, vous avez accès à des équipements à des tarifs modérés et de qualité.

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre



CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : 047386661

Votre identifiant personnel : OP868007

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
-------	-------------------------

Assistance	Oui
-------------------	-----

Sur simple appel (n° d'appel et n° de convention indiqués dans la convention d'assistance), de nombreux services sont accessibles pour vous aider ainsi que vos proches notamment dans les cas suivants:

- hospitalisation ou immobilisation au domicile
- décès d'un bénéficiaire
- grossesse ou projet de procréation médicalement assistée
- accompagnement en cas de dépendance d'un proche parent
- indisponibilité de votre médecin, téléconsultation

Carte blanche	Oui
----------------------	-----

Les garanties du contrat décrites ci-dessus respectent l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits "responsables et solidaires" mentionnées à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R.871-1 et 2 du même code. Les contrats SwissLife s'adapteront donc automatiquement aux évolutions législatives et réglementaires liées aux contrats "responsable".

Vos garanties prévoient le remboursement de vos dépenses de santé occasionnées à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une maternité ayant donné lieu à un remboursement de la Sécurité sociale. Certains frais non pris en charge par la Sécurité sociale peuvent donner lieu à une participation au titre du contrat à la condition qu'il en soit fait mention dans le tableau de garanties ci-dessus.

Lorsqu'elles ne sont pas évoquées sous la forme "Remboursement intégral" (ou Rbt intégral), les garanties sont exprimées sous la forme de forfait (en euro), du remboursement du TM (Ticket modérateur) ou en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale incluant le remboursement de celle-ci. Elles s'entendent toujours dans la limite des frais réellement engagés, des "Prix Limites de Ventes" (PLV) et "Honoraires Limites de Facturation" (HLF) déterminés par la réglementation en vigueur.(a)

Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont remboursés à hauteur du ticket modérateur.

Lexique :

Ss : Sécurité sociale

Bénéficiaire : personne au profit de laquelle est conclu le contrat santé et qui reçoit à ce titre les prestations prévues.

Rbt Intégral : Remboursement Intégral

"Par an" s'entend par année d'assurance à compter de la date d'adhésion au contrat sauf cas prévus aux renvois (c) et (d).

Equipement : 2 verres + monture

(1) Hors régime Alsace-Moselle

(2) Y compris honoraires de dispensation.

(3) Au régime Alsace-Moselle, les taux de remboursement indiqués sont les suivants: 90% au lieu de 65% pour les médicaments à service médical rendu majeur ou important, 80% au lieu de 30% pour les médicaments à service rendu modéré et 15% pour les médicaments à service rendu faible.

100% santé * :

(a) Remboursement dans la limite des prix fixés en application de l'article L.165-3 du Code de la Sécurité sociale. Pour le remboursement de prothèses dentaires entrant dans le cadre du panier 100% Santé * ou dans le panier à honoraires modérés, les remboursements (Sécurité sociale + SwissLife) sont limités aux Honoraires Limites de Facturation (HLF) tels que définis par la réglementation.

(b) Le remboursement de la monture de classe A est plafonné à 30 €.

Le remboursement de la monture de la classe B est plafonné à 100 €.

Les forfaits sont exprimés y compris remboursement de la Sécurité sociale.

Les remboursements intègrent la prestation d'appairage, adaptation de la correction et suppléments pour verres avec filtre en complément de la Ss et à hauteur du ticket modérateur.

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322 215 021 RCS Nanterre



CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047386661**

Votre identifiant personnel : **OP868007**

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES

MONTANT DES PRESTATIONS

(c) Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement.

La période est ramenée à un an pour les assurés de plus de 16 ans, en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une dégradation des performances oculaires ou d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les assurés de moins de 16 ans, la période est ramenée à un an sauf dégradation des performances oculaires prévue par la réglementation en vigueur.

(d) Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'une aide auditive par période de quatre ans par oreille et par bénéficiaire dans les conditions précisées par la liste prévue à l'article L.165-1.

Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition du dernier équipement.

Conformément à l'article R.871.-2 du Code de la Sécurité sociale, le remboursement total des aides auditives de classe 2 est plafonné à 1700 € par oreille à appareiller.

(e) Une aide auditive de classe 1 doit comporter au moins trois options de la liste A prévues par la réglementation en vigueur.

* tel que défini réglementairement

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale, valeur au 1er Janvier 2024 : 3864 €



Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre



CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : 047386661

Votre identifiant personnel : OP868007

GARANTIES ASSUREES ET MONTANT DES PRESTATIONS

COMPLEMENTAIRE SANTE

ACTES	MONTANT DES PRESTATIONS
FORFAIT PREVENTION	
Acte de dépistage, sur prescription médicale :	
<ul style="list-style-type: none">dépistage de l'ostéoporose : l'ostéodensitométriedépistage du cancer du côlon : le kit de prélèvement pour le test Hémocult^(I) et test Hemocheck^(I) ou test de dépistage sanguin Septim 9^(I) ou Prépacol^(I) dans le cadre d'une coloscopiedépistage du cancer du col de l'utérus : la recherche du papilloma virus au niveau du col de l'utérus, même en cas de frottis normaldépistage des infections génitales par le chlamydiae trachomatis : la détection par PCR (Polymerase Chain Reaction) du chlamydiae trachomatis sur l'endocol et l'urètredépistage de la polyarthrite rhumatoïde : la recherche des anticorps anti-peptide citrullinés	
Soins et médicaments préventifs, sur prescription médicale et achat en pharmacie :	
<ul style="list-style-type: none">vaccins recommandés aux voyageurs par le conseil supérieur d'hygiène publique de France : rage, typhoïde, hépatite A, méningite à méningocoques, encéphalite à tiques, encéphalite japonaise, fièvre jauneantipaludéens pour les voyagessubstituts nicotiques pour arrêter de fumer, ainsi que Zyban^(I) et Champix^(I), Patchs : médicaments à prendre sous surveillance obligatoire d'un médecinvaccin contre la varicellevaccin Zostavax^(I) contre le zonavaccin contre le méningocoque pour les enfantsvaccin contre les gastro-entérites du nourrissonvaccins contre le pneumocoque chez tous les enfants, même en dehors des collectivitéscompléments à base d'Omégas 3, dans le cadre de la prévention des infarctuspose et dépose de l'holter tensionnel dans le cadre du diagnostic et de la surveillance de l'hypertension artérielleconsultations de diététiquefilm contenant des corticoïdes dans le cadre du traitement du psoriasis Betesil^(I)housses de matelas et d'oreillers anti-acariens, pour les personnes allergiquesEpiduo^(I) gel associant anti-acnéique et antiseptique en traitement de l'acnéprévention dentaire : curetage sous gingival, pose de vernis fluoré, dentifrice au statut de médicament prescrit par votre dentiste, scanner des maxillaires avant la pose d'implantsLivial^(I) en traitement des troubles de la ménopausecontraceptifs non remboursables par la sécurité sociale, Pilules de 3ème générationVésicare^(I) et Détrusitol^(I) des troubles de l'incontinenceconsultations chez un médecin sexologue après chirurgie gynécologique et pour les diabétiquesprévention des malformations foetales, Fémibion 2^(I)traitement du déficit hormonal chez l'homme, Testopatch^(I)consultations chez un médecin sexologue après chirurgie urologique et pour les diabétiquestraitement de l'insuffisance veineuse : veinotiques, antihémorroïdes, antivarices, bas de maintienpatch anti-inflammatoire d'action locale, Flector Tissugel^(I)soin des peaux à tendance kératosique et squameuses Akerat S^(I), Pedimed S^(I), Pedi Relax S^(I)consultations chez un psychologue pratiquant l'EMDR - Eye Movement Desensitization and Reprocessing - pour la prévention du stress post traumatiquecompléments alimentaires : Vitamines indiquées en prévention ou traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA)Tout abonnement de 3 mois maximum à la formule Weight Watchers Online et Weight Watchers Pass Lib sur une période de 12 mois**Bilan Physique Siel Bleu	
<i>Le contenu du module prévention peut évoluer, des actes peuvent être ajoutés ou enlevés, selon les évolutions législatives ou réglementaires et en fonction du progrès médical en matière de prévention.</i>	

^(I) ou tout autre médicament de la même classe thérapeutique

** Sur présentation d'une ou plusieurs factures (indiquant vos noms et prénoms).

Votre Contrat Entreprise

Service Client
CS 50003
59897 LILLE CEDEX 9
Tél : 0 825 317 317 (0,18 €
/mn)

gestion.pme.pmi.ind@swisslife.fr
www.swisslife.fr

SwissLife
Prévoyance et Santé

Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital de
EUR 150.000.000

Entreprise régie par
le code des assurances
322.215.021 RCS Nanterre



CERTIFICAT D'ADHESION

Votre n° d'adhésion : **047386661**

Votre identifiant personnel : **OP868007**

AUTRES DISPOSITIONS

Le tableau de garanties ne tient pas compte des éventuelles clauses conventionnelles dérogatoires liées au contrat collectif de votre entreprise.

Fait à Lille, le 29 Décembre 2023.

Signature de l'adhérent

SwissLife Prévoyance et Santé

Pierre FRANCOIS
Directeur Général

Engagement pour la lisibilité

Votre contrat respecte l'engagement de bonnes pratiques sur la lisibilité et l'amélioration de la compréhension des garanties santé.

Un glossaire ainsi que des exemples de remboursement sont à votre disposition sur notre site www.swisslife.fr. Vous pouvez les consulter à tout moment dans la rubrique : *Accueil < Professionnels - Dirigeants < Protéger ma santé, celle de ma famille < Mieux comprendre mes remboursements*



Dans le cadre de nos relations SwissLife est amené à collecter vos données personnelles dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et des référentiels édictés par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Ces données sont ainsi utilisées pour répondre aux finalités suivantes :

- Passation, gestion et exécution des contrats d'assurances
- Lutte contre la fraude à l'assurance
- Prospection commerciale

Pour une information détaillée sur la gestion de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, reportez-vous à notre Politique de protection des données accessible en permanence sur notre site internet et régulièrement actualisée, ou aux Conditions Générales de votre contrat d'Assurance.